

Un juge fédéral rejette une requête contre Carnival pour ses transactions avec Cuba



La Havane, 15 juillet, (RHC).- Un juge fédéral des États-Unis, James Lawrence King, a rejeté une demande à l'encontre de la compagnie nord-américaine de croisières Carnival pour ses transactions avec Cuba.

Ce juge a ainsi mis fin à un litige amorcé en attachement au titre III de la loi Helms-Burton. Ce titre permet aux ressortissants étasuniens de poursuivre en justice ceux qui font du « trafic » avec des biens nationalisés par le gouvernement cubain pendant les premières années de la Révolution.

La partie plaignante accusait Carnival de faire usage du terminal principal du port de Santiago de Cuba, une ancienne propriété de Desiderio Parreño. Le plaignant est son cousin.

Le juge a en effet statué que Javier Garcia-Bengochea n'a pas hérité de façon valable la propriété en question. Il a également apporté comme argument qu'un ressortissant étasunien n'est pas en droit de faire de réclamation légale basée sur des héritages acquis après l'entrée en vigueur de la loi Helms-Burton, le 12 mars 1996.

Source : Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/228585-un-juge-federal-rejette-une-requete-contre-carnival-pour-ses-transactions-avec-cuba>



Radio Habana Cuba